

COMMUNE DE SAINT - JEANNET

06640 – Département des Alpes-Maritimes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 AVRIL 2011

Le 5 avril deux mille onze à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Jeannet se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, salle du Conseil Municipal - Four à Pain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SEMPÉRÉ, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le 29 mars deux mille onze.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Présents : Monsieur Jean-Michel SEMPÉRÉ, Madame Maryse CORMIS, Monsieur Frédéric ALLARY, Madame Hélène MAILLEY-GAZAGNAIRE, Monsieur Christian SÉGURET, Madame Marie-Pierre DEMESSINE, Madame Marceline MICHON, Monsieur Francis NIRASCOU, Monsieur Fabien PANIER, Monsieur Bruno SALMON, Madame Danielle VOLPINI, Monsieur Pierre ARNAUDON, Madame Laurence BERNAT, Monsieur Jean-Claude PINTO, Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Monsieur Marc BÉDINI, Madame Françoise DELAVILLE, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE.

Absents excusés ayant donné procuration : Madame Rénata HARQUEVAUX, à Madame Maryse CORMIS, Madame Marie-Rose ABATE à Monsieur Frédéric ALLARY.

Absents non excusés : Monsieur Armand PICCHI, Madame Marie-Georges MICHELI, Madame Muriel CHRISTOPHE, Madame Claude FERRAND, Monsieur Thierry BORGIA, Monsieur Gérard VOISIN.

Soit 19 membres présents sur 27 membres en exercice et 21 votants, dont 2 par procuration.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien PANIER

La séance est ouverte à 19 heures.

Monsieur le Maire souhaite apporter deux modifications à l'ordre du jour de la séance :

- Proposition d'une motion contre la fermeture d'une classe élémentaire à l'école de la Ferrage.
Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette dernière.
- Retrait de la délibération n°5 relative à l'adoption d'une charte des terrasses.

Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2011

Le Conseil Municipal, par seize (16) voix pour et cinq (5) contre (celles de Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Monsieur Marc BEDINI, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE et Madame Françoise DELAVILLE) approuve le compte rendu de la séance du 18 mars 2011.

Personnel Communal – Instauration et tarification d'un système de vacations (Délibération n°2011.05.04-01)

Rapporteur : Madame Maryse CORMIS

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'existe pas de définition légale du « vacataire », la mention de vacataire figure seulement dans la jurisprudence.

Cette dernière a ainsi définit la notion de vacataire :

- Le vacataire assure des tâches correspondant à des actions spécifiques ou acte déterminé découlant d'un besoin ponctuel de la collectivité sans notion de continuité ;
- Une collectivité ne peut faire appel à un vacataire pour effectuer des tâches se rapportant à un besoin permanent ;
- Le vacataire est rémunéré forfaitairement à la vacation.

En conséquence le vacataire n'est pas recruté par contrat et ne bénéficie pas des dispositions concernant les non titulaires (droit aux congés maladie, congés annuels, formations...).

Il est fait appel à ses services pour une tâche précise sans notion de temps de travail, sa rémunération étant établie sous forme de vacations forfaitaires.

Aussi et dans un soucis de continuité et de spécificité du Service Enfance Jeunesse (remplacement des absences imprévues, manifestations, besoins ponctuels....) :

Le Conseil Municipal, par seize (16) voix pour et cinq (5) abstentions (celles de Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Monsieur Marc BEDINI, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE et Madame Françoise DELAVILLE)

- Approuve l'instauration d'un système de vacation dans les conditions suivantes :

Prestations	Vacations journées	Vacations horaires
Animateurs :	-56 euros pour titulaires du brevet de surveillant de baignade ou BNSSA (ayant le BAFA) -52 euros pour titulaire ou stagiaire BAFA ou BAPAAAT	
Agent des écoles : – Encadrant enfants – Période périscolaire		Forfait deux heures à 9 euros de l'heure

- Autorise, en tant que de besoin Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

**Personnel communal – Création de postes saisonniers
(Délibération n°2011.05.04-02)**

Rapporteur : Monsieur Francis NIRASCOU

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de le Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la commune ou de l'établissement , en mentionnant sur quel grade il habilite l'autorité à le recruter,

Considérant qu'en raison des besoins, précisés ci-dessous, à satisfaire dans le fonctionnement des services :

- Développement des activités artistiques et renforcement de l'activité d'accueil de l'Office de Tourisme (juillet - août),
- Surcroît des missions des services techniques (juin - juillet - août).

Il y a lieu de créer 2 emplois saisonniers respectivement selon le détail suivant :

- 1 Adjoint Administratif de 2ème classe, à temps complet du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2011 ;
- 1 Adjoint technique de 2ème classe, à temps complet du 1^{er} juin 2011 au 31 août 2011.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. Approuve la création de 2 emplois saisonniers pour les périodes suivantes :

- Adjoint Administratif du 1^{er} juin au 31 août 2010
- Adjoint Technique du 1^{er} juin au 31 août 2010.

2. Précise que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures par semaine ;

3. Décide que la rémunération sera la suivante :

- Adjoint Administratif : Indice brut 297, Indice majoré 295
- Adjoints Techniques : Indice brut 297, Indice majoré 295.

4. Modifie le tableau des effectifs de la Commune pour tenir compte de ces créations ;

5. Habilite Monsieur le Maire à recruter les agents contractuels correspondants pour pourvoir les emplois ;

6. Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

Personnel communal - Intervenant en éducation routière – Adoption d'une convention de formation professionnelle continue
(Délibération n°2011.05.04-03)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Depuis de nombreuses années, l'association Prévention Routière assure, avec le concours des personnels spécialisés de la Gendarmerie Nationale, des cours d'éducation routière dans les écoles primaires de la Commune.

Devant se plier à de nouvelles contraintes de gestion des ressources budgétaires et humaines, la Gendarmerie Nationale n'est plus en mesure de détacher des personnels pour accomplir cette mission.

En conséquence, l'association Prévention Routière ne pourra plus dispenser cet enseignement.

Toutefois, dans la mesure où la Commune dispose d'un service de police municipale, cette activité pourra être poursuivie par les agents de la collectivité.

Pour que cette prestation soit effectuée dans les meilleures conditions possibles, il convient de préparer le personnel à ces interventions.

Aussi, l'association a-t-elle proposé à la Commune, dans le cadre d'une convention, l'organisation d'une formation, d'une durée de trois jours, le coût du stage par agent étant de 300,00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, par seize (16) voix pour et cinq (5) abstentions (celles de Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Monsieur Marc BEDINI, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE et Madame Françoise DELAVILLE)

prend acte de ladite convention, de même que du montant de cette dépense, lesquelles permettront la poursuite des cours d'éducation routière dans les groupes scolaires de la Commune.

SICTIAM – Approbation retrait et adhésions 2010 (Délibération n°2011.05.04-04)

Rapporteur : Monsieur Fabien PANIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du SICTIAM, qui s'est tenu en date du 10 décembre 2010, a décidé d'approuver l'adhésion et le retrait des collectivités et établissements suivants et ce, en application de l'article L 5211-18.1 :

Adhésions :

- SIFRO (Protection contre les inondations et la préservation environnementales de la Frayère et de Roquebilière),
- Syndicat Mixte de Développement de la Haute Vésubie,
- Communauté de Communes Pays Mer Estérel,
- SDIS des Alpes-Maritimes,
- Communauté de Communes du Pays de Fayence,
- SIGLE (contrat de baie Golfe de Lérins),
- Ville de Nice,
- Ville de Grasse,
- Commune de Villeneuve Loubet,
- Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- Communauté d'Agglomération de Nice Sophie Antipolis (CASA),
- Commune de Peillon,
- Ville de la Seyne sur Mer,
- SIPLOP (Protection du Littoral Ouest contre la Pollution),
- Ville de Cagnes sur Mer,
- Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur,
- Ville de Cannes,
- Syndicat Jeunesse et Sport de la Colle sur Loup et Saint Paul (SIJES),
- CCAS de Mandelieu,
- Ville de Saint Laurent du Var,
- Régie d'Electricité de Roquebilière.

Retrait :

- Trans en Provence.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces adhésions et ce retrait.

Domaine Public – Charte d'utilisation des terrasses
(Délibération n°2011.05.04-5)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération reportée.

Location de matériel – Adoption d'un règlement d'utilisation du matériel
communal
(Délibération n°2011.05.04-6)

Rapporteur : Monsieur Frédéric ALLARY

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de réglementer le prêt du matériel communal dans un souci de saine gestion.

Le Conseil Municipal, par seize (16) voix pour et cinq (5) abstentions (celles de Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Monsieur Marc BEDINI, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE et Madame Françoise DELAVILLE) :

- Adopte le règlement proposé,
- Autorise, en tant que de besoin, Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

Affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2010
(Délibération n°2011.05.04-7)

Rapporteur : Monsieur Christian SÉGURET

Le Débat d'Orientation Budgétaire ayant eu lieu lors de la séance précédente ;
Le Compte Administratif ayant été approuvé également ;
Avant de procéder au vote du Budget primitif 2011 il y a lieu de voter l'affectation du résultat comme suit :

- *- Un excédent de fonctionnement de clôture de : **1 544 480,76 €**
- *- Un déficit de fonctionnement de clôture de :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	/
	/
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 120 133,08
	/
Virement à la section d'investissement	/
RESULTAT DE L'EXERCICE :	/
EXCEDENT	469 684,03

DEFICIT	/
A) EXCEDENT AU 31/12/2010	1 544 480,76
	/
Affectation obligatoire	/
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	/
Déficit résiduel à reporter	/
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	482 686,40
Solde disponible	1 061 794,36
	/
Affecté comme suit :	/
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	/
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	1 061 794,36
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/2010	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	/
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	/
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2011	/
Excédent disponible (Voir A - solde disponible)	/
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

Le Conseil Municipal, par seize (16) voix pour et cinq (5) contre (celles de Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Monsieur Marc BEDINI, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE et Madame Françoise DELAVILLE) adopte l'affectation de résultat constaté à la clôture de l'exercice 2010 comme ci-dessus détaillée.

Contribution aux organismes de regroupement - Détail de l'article 6554 du Budget Primitif 2011
(Délibération n°2011.05.04-8)

Rapporteur : Madame Laurence BERNAT

Le conseil Municipal à l'unanimité approuve les contributions aux organismes de regroupement, selon le détail suivant de l'article 6554 du Budget Primitif 2011 :

DESIGNATION DES ORGANISMES	MONTANT DE LA CONTRIBUTION
Association des Maires de France	678,00 €
SDEG	48 764,00 €

SIVOM Gattières-La Gaude-St-Jeannet	40 000,00 €
SIVU du Lycée de Vence	8 241,00 €
PNR PréAlpes	1 037,00 €
SIVOM Pays de Vence	1 167,00 €
TOTAL	99 887,00 €

Subvention de fonctionnement aux organismes publics – Détail des articles 657361 (Caisse des Écoles) et 657362 (Centre Communal d'Action sociale) du Budget primitif 2011
(Délibération n°2011.05.04-9)

Rapporteur : Madame Hélène MAILLEY-GAZAGNAIRE

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux organismes publics, telle que, ci-dessous, présentée :

<i>Article</i>	<i>Objet</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Nature juridique de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention</i>
Fonctionnement				
657361	Subvention annuelle	CDE de Saint-Jeannet	CDE	65.000,00 euros
657362	Subvention annuelle	CCAS de Saint-Jeannet	CCAS	18.000,00 euros

Madame Marie-Christiane DEY : Souhaite connaître la raison de cette différence de montant par rapport à 2010 (38.000,00 euros).

Monsieur Fabien PANIER : Précise que la Commune a réaffecté des dépenses.

Madame Marie-Christiane DEY : Constate que c'était déjà le cas l'année dernière (ré affectation des dépenses de fournitures). Elle souhaite savoir si ce montant inclus le salaire d'un agent.

Monsieur Fabien PANIER : Explique que ce n'est pas le cas.

Madame Hélène MAILLEY-GAZAGNAIRE : Précise que le budget classe verte a été augmenté.

Madame Marie-Christiane DEY : Rétorque que la Commune ne fait que des changements de lignes depuis deux ans.

Monsieur Fabien PANIER : Souligne que le budget Caisse des Écoles sous l'ancienne municipalité était deux fois moins important qu'aujourd'hui.

Madame Marie-Christiane DEY : Souhaite en obtenir le détail.

Monsieur Fabien PANIER : Répond que ce dernier lui sera fournit.

Au terme de ces échanges, le Conseil Municipal, par seize (16) voix pour et cinq (5) abstentions (celles de Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Monsieur Marc BEDINI, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE et Madame Françoise DELAVILLE) approuve l'attribution des subventions de fonctionnement aux organismes publics, telle que, ci-dessus, présentée.

Subvention de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé – Détail de l'article 6574 du Budget Primitif 2011
(Délibération n°2011.05.04-10)

Rapporteur : Monsieur Frédéric ALLARY.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le détail de l'article 6574 du Budget Primitif 2011.

Ce détail s'établit comme suit, étant précisé que chaque subvention sera soumise au vote, hors le présence des conseillers municipaux éventuellement membres du bureau ou du conseil d'administration de l'association concernée :

Associations	Propositions 2011	Associations	Propositions 2011
ABC du corps	150,00 €	St-Jeannet Parents d'élèves	€ 300,00
Acteurs Economiques St Jeannet	5 300,00 €	Vie Libre	€ 200,00
Anciens Combattants	500,00 €	Espace Mômes	€ 54 000,00
Art du mouvement	200,00 €	St-Jeannet Culture Evènement	€ 40 000,00
ASSJ Omnisport	17 000,00 €	Comité des Fêtes	€ 19 000,00
Bibliothèque de St-Jeannet	1 000,00 €	COVIENAT	€ 1 400,00
Capodastre	1 500,00 €	Ensemble pour Benoît	€ 600,00
Cercle du Progrès	100,00 €	Longo Art	€ 2 800,00
Chasseurs	700,00 €	3 Petits points dans le Monde	€ 150,00
Chapelle San Peïre	500,00 €	Point Yoga	€ 100,00
Comédie des Baous	310,00 €	Pigeons	€ 200,00
Comité Jumelage	3 500,00 €	Planches St-Jeannoises	€ 500,00
Ecole de musique des Baous	4 000,00 €	Pétanque	€ 400,00
ESBF Football	5 000,00 €	Sentiers	€ 700,00
FCPE Collège	450,00 €	AISA	€ 300,00
Foot Club Loisirs	200,00 €	Réserve	€ 940,00

Soit un total de :	162.000,00 euros
---------------------------	-------------------------

Madame Marie-Christiane DEY : Souhaite obtenir des précisions quant à l'activité de l'association « Acteurs Economiques de St Jeannet ».

Monsieur Frédéric ALLARY : Explique que cette association va organiser un festival Franco-Danois. Les Communes du Danemark y participeront.

Madame Marie-Christiane DEY : Ne comprend pourquoi cette association organise une telle manifestation alors que la Commune dispose d'un Office du Tourisme.

Monsieur Frédéric ALLARY : Précise que cela est le souhait des commerçants Saint-Jeannois et qu'il y aura de nombreuses retombées pour ces derniers.

Madame Marie-Christiane DEY : Constate que 37 associations avaient bénéficié d'une subvention en 2010 contre 31 en 2011.

Selon elle, la différence d'argent octroyée ne profite apparemment pas à toutes les autres associations puisque « Saint-Jeannet Culture évènement » a à sa charge la moitié de cette augmentation.

Madame DEY trouve également déplorable que l'association des « Amitiés Saint-Jeannoises », une des plus anciennes associations de la Commune, n'ait rien obtenu.

Monsieur le Maire : Explique qu'il y a eu une commission d'attribution pour décider de ces subventions. Il précise également que les « Amitiés Saint-Jeannoises » n'ont rien eu cette année car elles ont obtenu 1.500,00 euros du Conseil Général.

Monsieur Frédéric ALLARY : Rappelle également que cette association bénéficie d'une salle et du paiement des charges qui y sont relatives. Le tout représentant environ 18.000,00 euros chaque année. Il précise que « le Cercle », lui, le plus ancien n'a eu que 100,00 euros, selon lui l'ancienneté n'a rien avoir avec le montant de la subvention.

Madame Françoise DELAVILLE : Pense que la Commune aide les jeunes mais pas les anciens. Il aurait fallu faire un geste.

Madame Marie-Christiane DEY : Estime que la nouvelle municipalité s'attaque à l'âme de « Saint-Jeannet ». Elle explique que les membres de l'opposition ne prendront pas part au vote car ils n'ont pas eu le détail.

Madame Danielle VOLTINI : S'adresse à Monsieur Fabien PANIER et souhaite savoir si des critères d'attribution ont été utilisés. Elle demande si il est possible de les consulter.

Monsieur Fabien PANIER : Confirme l'existence de ces derniers et leur transmission aux membres du conseil qui désirent les consulter.

Au terme de ces échanges,

Le Conseil Municipal, par seize (16) voix pour et cinq (5) abstentions (celles de Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Monsieur Marc BEDINI, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE et Madame Françoise

DELAVILLE) approuve le détail de l'article 6574 du Budget Primitif 2011 à l'exception des subventions relatives à :

- L'association « comédie des Baous » pour laquelle Monsieur Bruno SALMON ne prend pas part au vote, approuvée par quinze (15) voix pour et cinq (5) abstentions (celles de Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Monsieur Marc BEDINI, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE et Madame Françoise DELAVILLE),

- L'association « Saint-Jeannet Culture évènement » approuvée par seize (16) voix pour et cinq (5) contre (celles de Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Monsieur Marc BEDINI, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE et Madame Françoise DELAVILLE).

Vote des taux d'imposition de 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières (Délibération n°2011.05.04-11)
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme convenu lors du précédent Conseil Municipal les taux d'imposition sont proposés à un niveau identique à 2010 soit :

Taxe d'habitation :	11,43 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	10,95 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	39,82 %

Le Conseil Municipal, par seize (16) voix pour et cinq (5) abstentions (celles de Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Monsieur Marc BEDINI, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE et Madame Françoise DELAVILLE) approuve les taux d'imposition proposés ci-dessus.

Approbation du Budget Primitif 2011 (Délibération n°2011.05.04-12)
--

Rapporteur : Monsieur Christian SÉGURET

Le budget a été débattu lors de deux commissions des finances du 7 mars 2011 et du 28 mars 2011.

Le débat d'orientation budgétaire précédemment adopté précise les grandes lignes de la politique budgétaire communale.

Ainsi ce dernier se caractérise par une volonté de développer un service public de proximité, au travers d'une plus grande réactivité des services.

Les documents de présentation budgétaire ont été joints en annexe.

Monsieur Gérard NIRASCOU : Souhaite intervenir sur le budget fonctionnement. Il estime qu'il y a eu 20% d'augmentation dans ce domaine par rapport à 2010. Il évoque les 5 derniers recrutements de la Commune (« que des chefs »). Il ne comprend pas que l'on puisse parler de remise à niveau pour le personnel alors que les ¾ des charges sont passées à Nice Côte d'Azur. Selon lui cette augmentation, va être supportée pendant plusieurs années.

Il constate d'autre part que 150.000,00 euros sont externalisés à des entreprises extérieures. Il voudrait connaître le nombre d'entreprise saint-jeannoises concernées par cette externalisation.

Monsieur Fabien PANIER : Produit la liste des Appels d'Offres où figurent les entreprises saint-jeannoises ayant été retenues.

Monsieur Christian SÉGURET : Précise que cette dernière leur sera transmise. Il rappelle également que l'attribution d'un marché passe systématiquement devant une commission d'achat.

Monsieur le Maire : Explique que cette formalité n'est pas une obligation mais la Commune souhaite être totalement transparente à ce sujet. D'ailleurs il rappelle aux membres de l'opposition que Madame Marie-Christian DEY fait partie de cette commission. De ce fait, elle demeure parfaitement informée des sociétés attributaires des différents marchés.

Concernant la partie investissement :

Monsieur Gérard NIRASCOU : Fait remarquer que la moitié de ce budget correspond à des opérations votées en 2008 – 2009 et 2010, tout cela aurait déjà du être réalisé.

D'autre part il trouve effrayant de dépenser 140.000,000 euros pour des frais d'études et déraisonnable de faire 600.000,00 euros d'emprunt.

Monsieur Marc BÉDINI : Estime que les programmes envisagés sont de mauvaises idées, notamment la chapelle Saint Jean-Baptiste qui représente une dépense de 400.000,00 euros.

Madame Marie-Christian DEY : Souhaite savoir si le permis de la Chapelle a été déposé et à quelle date.

Monsieur Christian SÉGURET : Explique qu'il s'agit en réalité d'une déclaration préalable déposée il y a deux mois.

Après ce débat le budget est soumis au vote.

Le Conseil Municipal, par seize (16) voix pour et cinq (5) contre (celles de Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christian DEY, Monsieur Marc BEDINI, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE et Madame Françoise DELAVILLE) adopte le budget primitif 2011.

Questions diverses

Néant

La séance est levée à 20 heures 02

M. Jean-Michel SEMPÉRÉ,

